

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/2/2016

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 27/5/2016

Percarbonate de sodium

Page: 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Percarbonate de sodium

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119457268-30-0009

Numéro CAS:

15630-89-4

Numéro CE:

239-707-6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Matière chimique de base

Utilisations identifiées:

1. Fabrication, transformation et distribution de substances et de mélanges
2. Utilisation dans les produits de nettoyage (Utilisation industrielle, Usage professionnel, utilisation privée)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur : HYGIENE Service
6 rue Ampère
Zac de la Chartreuse
81100 CASTRES

Tél : +33 563 722 625

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ox. Sol. 3; H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Acute Tox. 4; H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Dam. 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Indications diverses valeur limite de concentration spécifique (SCL):

Eye Dam. 1; H318 $\geq 25\%$

Acute Tox. 4; H302 $\geq 25\%$

Eye Irrit. 2; H319 $\geq 10\%$ à $< 25\%$

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:

H272

Peut aggraver un incendie; comburant.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/2/2016

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 27/5/2016

Percarbonate de sodium

Page: 2 de 11

| | | |
|-----------------------|----------------|--|
| Conseils de prudence: | P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| | P220 | Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles. |
| | P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| | P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | P370+P378 | En cas d'incendie: Utiliser eau pour l'extinction. |
| | P401 | Stocker dans un endroit sec. Stocker à une température ne dépassant pas 40 °C/104 °F. |

2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique: $C_2 H_6 Na_4 O_{12} = 2 Na_2CO_3 * 3 H_2O_2$

Percarbonate de sodium

Numéro CAS: 15630-89-4

Numéro CE: 239-707-6

Composants dangereux:

| Ingrédient | Désignation | Teneur | Classification |
|------------------------------------|--------------------------------|------------------------|---|
| N°CE 207-838-8 CAS 497-19-8 | Carbonate de sodium | (Contamination) < 11 % | Eye Irrit. 2; H319. |
| N°CE 231-891-6 CAS 7775-19-1 | Sodium metaborate, anhydrous | (Contamination) < 3 % | Skin Irrit. 2; H315. Repr. 2; H361d. |
| N°CE 215-687-4 CAS 1344-09-8 | Acide silicique, sel de sodium | (Contamination) < 2 % | Met. Corr. 1; H290. Skin Corr. 1B; H314. Eye Dam. 1; H318. STOT SE 3; H335. |

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contact avec les yeux:

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite aussitôt un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler un médecin.

Percarbonate de sodium

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des lésions oculaires graves. Nocif en cas d'ingestion.

En cas d'inhalation: Toux, dyspnée, Maux de tête, Nausée, vomissement

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible. Le produit peut se décomposer lentement en cas d'échauffement localisé à une température supérieure à 50 °C.

Formation de: Carbonate de sodium et peroxyde d'hydrogène.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, NaOx

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les réservoirs en danger avec une lance à eau. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Assurer une aération suffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir sans poussière et stocker sans poussière. Porter à la déchetterie dans des récipients adéquats.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

Percarbonate de sodium**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions de manipulation:

Éviter la formation de poussière. En cas de dégagement de poussière: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Stocker à une température ne dépassant pas 40 °C/104 °F.

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Protéger de l'humidité ambiante et de l'eau.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances facilement inflammables ou combustibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Toutes les informations relatives aux diverses expositions (Santé et environnement) sont rassemblées dans les annexes de cette fiche de données de sécurité

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

| Type | Valeur seuil |
|-------------|--|
| France: VME | 10 mg/m ³ Valeur limite de poussière |
| France: VME | 5 mg/m ³ Valeur limite de poussière fraction respirable |

DNEL/DMEL:

DNEL ouvriers, aigu, dermique, local: 12,8 mg/cm²

DNEL ouvriers, à long terme, par inhalation, local: 5 mg/m³.

DNEL consommateurs, aigu, dermique, local: 6,4 mg/cm².

PNEC:

PNEC station d'épuration (stp): 16 mg/L

PNEC eau: 0,035 mg/L

En présence d'eau, le produit s'hydrolyse rapidement en: Carbonate de sodium et peroxyde d'hydrogène (H₂O₂).

Indication sur peroxyde d'hydrogène (H₂O₂):

PNEC eau: 0,01 mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

En cas de dégagement de poussière: Système d'aspiration nécessaire.

Protection individuelle**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Toutes les informations relatives aux divers scénarios d'exposition, y compris les conditions d'utilisation et les mesures de management du risque sont listées dans "Annex I: Worker Exposure and Risk Assessment".

Protection respiratoire:

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. Appareil avec filtre à particules P2 conforme à EN 143.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/2/2016

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 27/5/2016

Percarbonate de sodium

Page: 5 de 11

| | |
|---|--|
| Protection des mains: | Gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants: Caoutchouc nitrile, PVC néoprène Période de latence: >480 min. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement. |
| Protection oculaire: | Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166. |
| Protection corporelle: | Porter un vêtement de protection approprié. |
| Mesures générales de protection et d'hygiène: | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire . |

Contrôle de l'exposition des consommateurs

Toutes les informations relatives aux divers scénarios d'exposition, y compris les conditions d'utilisation et les mesures de management du risque sont listées dans "...". Annex II: Consumer Exposure and Risk Assessment

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Toutes les informations relatives aux divers scénarios d'exposition, y compris les conditions d'utilisation et les mesures de management du risque sont listées dans "...". Annex III: Environmental Exposure and Risk Assessment

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| Aspect: | État physique à 20 °C et 101.3 kPa: solide Forme: poudre cristalline Couleur: blanc |
| Odeur: | inodore |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Valeur pH: | à 25 °C, 1%: 10,4 - 10,6 g/mol |
| Point de fusion/point de congélation: | Lors du chauffage: Décomposition |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Lors du chauffage: Décomposition |
| Point éclair/plage d'inflammabilité: | non applicable |
| Vitesse d'évaporation: | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité: | non combustible |
| Limites d'explosibilité: | Aucune donnée disponible |
| Tension de vapeur: | à 25 °C: non applicable |
| Densité de la vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | 2,01 - 2,16 g/cm ³ |
| Solubilité dans l'eau: | à 25 °C: 140 g/L |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | non applicable |
| Température d'auto-inflammabilité: | Lors du chauffage: Décomposition |
| Décomposition thermique: | Lors du chauffage: Décomposition |
| Viscosité, cinématique: | non applicable |
| Propriétés explosives: | Le produit est non explosif. |
| Propriétés comburantes: | Peut aggraver un incendie; comburant. |

9.2 Autres informations

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Poids moléculaire | 214,06 g/mol |
| Indications diverses: | Aucune donnée disponible |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/2/2016

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 27/5/2016

Percarbonate de sodium

Page: 6 de 11

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Humidité, chaleur. Protéger de tout effet de la lumière.

10.5 Matières incompatibles

Agents réducteurs puissants, acides forts, Substances organiques, Métaux pulvérulents

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit peut se décomposer lentement en cas d'échauffement localisé à une température supérieure à 50 °C.

Formation de: Carbonate de sodium et peroxyde d'hydrogène.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, NaOx

Décomposition thermique: Lors du chauffage: Décomposition

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: DL50 Rat, par voie orale: 1034 - 2000 mg/kg
DL50 Lapin, dermique: > 2000 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/2/2016

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 27/5/2016

Percarbonate de sodium

Page: 7 de 11

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Acute Tox. 4; H302 = Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux (Lapin): Légèrement irritant.
Endommagement/irritation des yeux: Eye Dam. 1; H318 = Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Effets sur et par le lait maternel: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes

Après absorption: Toux, dyspnée, Maux de tête, Nausée, vomissement

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Toxicité pour les algues:
EC50 *Chlorella vulgaris*: 7,7 mg/L (calculé, read across peroxyde d'hydrogène)
Toxicité pour la daphnia:
EC50 *daphnia pulex* (puce d'eau): 4,9 mg/L/48h
NOEC *daphnia pulex* (puce d'eau): 2,0 mg/L/48h
Toxicité pour le poisson:
CL50 Tête de boule: 70,7 mg/L/96h

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés.
En présence d'eau, le produit s'hydrolyse rapidement en: Carbonate de sodium et peroxyde d'hydrogène (H₂O₂)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation notable est peu probable.
Coefficient de partage: n-octanol/eau:
non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/2/2016

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 27/5/2016

Percarbonate de sodium

Page: 8 de 11

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 06 13 99 = Déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 3378

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: UN 3378, CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ

IMDG, IATA-DGR: UN 3378, SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 5.1, Code: O2

IMDG: Class 5.1, Subrisk-

IATA-DGR: Class 5.1

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/2/2016

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 27/5/2016

Percarbonate de sodium

Page: 9 de 11

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

| | |
|---|--|
| Panneau d'affichage: | ADR/RID: Classe de danger 50, Numéro ONU UN 3378 |
| Étiquette de danger: | 5.1 |
| Quantités limitées: | 5 kg |
| EQ: | E1 |
| Conditionnement - Instructions: | P002 IBC08 LP02 R001 |
| Conditionnement - Dispositions particulières: | B3 |
| Réglementations particulières pour le conditionnement groupé: | MP10 |
| Réservoirs mobiles - Instructions: | T1 BK1 BK2 |
| Réservoirs mobiles - Dispositions particulières: | TP33 |
| Codification réservoirs: | SGAV |
| Code de restriction en tunnel: | E |

Transport par voie fluviale (ADN)

| | |
|------------------------|------|
| Étiquette de danger: | 5.1 |
| Quantités limitées: | 5 kg |
| EQ: | E1 |
| Équipement nécessaire: | PP |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--|--|
| Numéro EmS: | F-A, S-Q |
| Dispositions particulières: | 967 |
| Quantités limitées: | 5 kg |
| Excepted quantities: | E1 |
| Conditionnement - Instructions: | P002, LP02 |
| Conditionnement - Réglementations: | - |
| IBC - Instructions: | IBC08 |
| IBC - Réglementations: | B3 |
| Instructions réservoirs - IMO: | - |
| Instructions réservoirs - UN: | T1, BK2, BK3 |
| Instructions réservoirs - Réglementations: | TP33 |
| Arrimage et manutention: | Category A. SW1 SW23 H1 |
| Séparation: | SG59 |
| Propriétés et observations: | White crystals or powder. Soluble in water. Mixtures with combustible material are readily ignited. Decomposes in contact with water and acids, forming hydrogen peroxide. Risk of decomposition when exposed to continuous heat (exothermic decomposition $\geq 60^{\circ}\text{C}$). When involved in a fire or exposed to high temperatures, it may decompose, yielding oxygen and steam. Irritating to skin, eyes and mucous membranes. Harmful if swallowed. |
| Groupe de ségrégation: | 16 |

Transport aérien (IATA)

| | |
|---|--|
| Étiquette de danger: | Oxidizer |
| Excepted Quantity Code: | E1 |
| Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.: | Pack.Instr. Y546 - Max. Net Qty/Pkg. 10 kg |
| Passenger and Cargo Aircraft: | Pack.Instr. 559 - Max. Net Qty/Pkg. 25 kg |
| Avion cargo uniquement: | Pack.Instr. 563 - Max. Net Qty/Pkg. 100 kg |
| Dispositions particulières: | A803 |
| Emergency Response Guide-Code (ERG): | 5L |

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/2/2016

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 27/5/2016

Percarbonate de sodium

Page: 10 de 11

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mentions de danger:

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P401

Stocker dans un endroit sec. Stocker à une température ne dépassant pas 40 °C/104 °F.

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): 1Y

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H272 = Peut aggraver un incendie; comburant.

H290 = Peut être corrosif pour les métaux.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H361d = Susceptible de nuire au fœtus.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: phrases P

Modification dans la section 3: Composition / informations sur les composants

Modification dans la section 8: valeur limite générale pour les poussières

Modification dans la section 9: Mise à jour d'ordre général

Modification dans la section 11: Mise à jour d'ordre général

Mise à jour d'ordre général

Créée:

16/7/2013

Service responsable de la fiche technique

Responsable:

voir section 1: Service responsable de l'information

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 8/2/2016

Version: 9

Langue: fr-FR

Date d'édition: 27/5/2016

Percarbonate de sodium

Page: 11 de 11

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne garantissent cependant pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique.